

**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 5 (1959)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Chronique de Suisse romande

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUE de SUISSE ROMANDE

par J.-P. Nicod



## ELECTRICES A PART (PRESQUE) ENTIERE

Journées historiques en terre helvétique, romande et vaudoise : les citoyennes du pays de Vaud sont allées aux urnes pour la première fois. Les 24 et 25 octobre, en effet, alors que dans tous les cantons le corps électoral désignait ses représentants au Conseil National, Vaud renouvelait sa confiance à ses deux conseillers aux Etats.

C'est une des bizarries (extrêmement logique d'ailleurs) de la politique helvétique : les modes d'élection sont différents pour les deux Chambres de notre législatif. L'élection « au National » est réglée par une loi fédérale, puisque le Conseil National est l'émancipation du peuple suisse. Mais l'élection « aux Etats », qui permet aux cantons de désigner leurs deux représentants au Sénat de Berne, est du ressort cantonal.

Les Vaudoises donc, à qui « leurs hommes » avaient généreusement (les premiers en Suisse) octroyé le droit de vote en matière cantonale et communale, ont eu leur mot à dire pour la désignation des deux conseillers aux Etats, mais n'ont pu s'approcher de l'urne réservée au Conseil National. Ce premier contact n'en a pas moins été extrêmement intéressant, — et pittoresque.

### Une sur trois.

La Suisse entière avait l'œil sur les Vaudoises : on voulait savoir si elles iraient voter, d'abord, puis comment elles voteraien. Du côté de la quantité, il n'y a pas eu de surprise. La participation a été de 36 % des électrices inscrites ; c'est dire qu'une Vaudoise sur trois a voté. C'est peu, direz-vous. Oui, mais..., il y a des circonstances atténuantes : à part les suffragettes et féministes de longue date, la plupart de celles qui sont allées aux urnes ont suivi (ou précédé) leur mari. Les autres — les femmes seu-

les, jeunes filles, veuves — n'ont pas pu dominer leur timidité ; l'habitude aidant, cela viendra sans aucun doute. Dans certaines localités, notamment à la campagne, là-même où les électeurs étaient naguère fortement opposés au suffrage féminin, ces dames n'ont pas osé ou pas voulu battre en brèche un complexe de supériorité fondé sur des décennies de tradition. Là aussi, on évoluera...

La « qualité » de ces voix féminines avait fait le sujet de force pronostics :

— Elles voteront à gauche ! assuraient les uns.

— Elles voteront pour les plus beaux ! contredisaient les autres.

En réalité, et pour autant qu'on puisse analyser sans trop d'erreur les résultats, elles ont voté, sinon à droite, du moins « conservateur ». Les deux candidats élus (un radical, un libéral) ne sont pas des « pin-up boys », mais ils étaient déjà en place, et leur travail a paru satisfaire les Vaudoises qui, comme leurs maris, ont décreté : « On prend les mêmes et on recommence. »

Bien que le corps électoral ait plus que doublé (les femmes sont en majorité), le candidat socialiste a passé de 34.000 voix à 37.000 seulement. Il est vrai que quatre ans plus tôt, il n'avait pas la concurrence d'un candidat communiste, — d'une candidate, plutôt, puisque les « popistes » avaient cru habile de désigner une femme. Malgré l'attrait de la nouveauté, elle n'arrive qu'au quart des suffrages recueillis par les deux élus.

Sous cette optique-là, il est certain que le premier contact du sexe dit faible avec les urnes aura rassuré nombre d'antiféministes, surtout en Suisse allemande.

### Pas content.

Les Neuchâteloises, qui ont elles aussi le droit de vote depuis quelques semaines, n'ont pas voté : leurs

conseillers aux Etats sont élus par le Grand Conseil. Mais l'opinion publique s'est gentiment tordu les côtes en lisant la lettre ouverte adressée au Gouvernement neuchâtelois par un citoyen, qui dit entre autres : « Ma conscience ne me permet pas de demeurer électeur d'un Etat désormais émasculé : vous n'ignorez pas que l'élément féminin est chez nous en majorité. Je laisse donc aux femmes — puisque tel est le désir des hommes — le soin de diriger notre Etat, et je vous retourne ma carte civique, qui ne me semble plus d'aucune utilité ! »

Plus amers que les Vaudois, et franchement mauvais joueurs, les antiféministes neuchâtelois ont encore fait savoir à la presse que vingt-cinq citoyens avaient publiquement déchiré leur carte civique...

### L'œil du maître (?)

J'ai emmené ma femme voter ; c'était à Corsy-sur-Lutry, dans l'une des classes du collège. Ambiance cordiale (tout le monde se connaît) et souriante, — à cause des dames. Scruteurs : MM. Lanz et Kisling, Vaudois de vieille souche malgré leurs noms. Le premier, qui est dans les affaires, enregistre l'arrivée de l'électeur et lui remet l'enveloppe où il déposera son bulletin. Le second, qui est architecte, reçoit l'enveloppe après que le citoyen, ou la citoyenne, ait passé dans l'isoloir, et la glisse dans l'urne en pointant sur sa liste le numéro de la carte civique.

Deux minutes avant la fin du scrutin arrive Mme Lanz, charmante, un brin intimidée. Avec un grand sourire, son mari lui dit :

— Voilà ton enveloppe. Tu vas là-bas, dans l'isoloir, tu mets ton bulletin de vote dedans (un seul !) et tu reviens vers nous.

Très digne, Mme Lanz opère comme indiqué, puis revient vers M. Kisling et lui tend son enveloppe. Pince-sans-rire, l'architecte lui dit :

— Pas à moi, Madame, à votre mari...

— Mais, comment, c'est vous qui êtes vers l'urne ?

— Oui, Madame, mais vous devez d'abord montrer à votre mari pour qui vous avez voté !

Et, sans broncher, la dame remet à son mari le précieux symbole de sa souveraineté, — ne comprenant qu'à l'ouïe d'un immense éclat de rire que ces messieurs se sont gentiment moqué d'elle !